



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2017

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR  
DE CETTE REUNION LE 22 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain JACOB, Maire.

**PRESENTS** : Sylvain JACOB (Maire), Jean-Paul BAILLY (1<sup>er</sup> Adjoint), Agnès MATEOS (2<sup>e</sup> Adjointe), Eudeline PAVELOT (3<sup>e</sup> Adjointe), Louis CHENU (4<sup>e</sup> Adjoint), Sabine BATAULT, Sophie BIZE, François de NICOLAY, Serge DEMOUGEOT, Lucie DOREL, Cécile du CHELAS, Emmanuel GAILLARDIN, Quentin TROLAT, Céline VERNATON.

**ABSENT EXCUSE** : Jean-Jacques GIRARD (*Pouvoir à Louis CHENU*).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Agnès MATEOS

### ORDRE DU JOUR

- 1 - Lettre de remerciements
- 2 - **FINANCES** :
  - Vente des parcelles au lieudit « Les Vermots »
  - Marché relatif à la réhabilitation de deux logements et création d'une salle communale – Lot n° 1 Démolition - Avenant n° 1 avec l'Entreprise DAFONSECA
- 3 - **PATRIMOINE** :
  - Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Camping : choix du délégataire
- 4 - **URBANISME** :
  - Reprise de la révision du Plan Local d'Urbanisme -PLU-
- 5 - **PERSONNEL** :
  - Création d'un poste d'Agent de Maitrise
  - Création d'un emploi permanent Responsable des Services Techniques – Catégorie A
- 6- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** : Comptes rendus du Conseil Communautaire du 25 Septembre et des Bureaux Communautaires des 12 Octobre et 9 Novembre 2017
  - Approbation de l'évaluation des transferts de charges concernant l'intégration de la Commune de CHANGE et le transfert de terrains sportifs de la ville de BEAUNE
  - Approbation du rapport d'activités
- 7- **ENFANCE - QUESTIONS SCOLAIRES** :
  - Participation de la Commune aux frais de scolarité des élèves accueillis à BEAUNE
  - Compte rendu du Conseil d'Ecole des élèves du 10 Novembre 2017
  - Point sur la carte scolaire 2018

- 8- Article L2122-22 du CGCT : Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire
- 9 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES
- Aménagement du Jardin de l'ancienne poste
  - Mise en place d'un Comité de Pilotage en vue de la réhabilitation de la SUM

☺☺☺

M. le Maire accueille l'Assemblée délibérante et débute la séance du Conseil à 19 H 00. Il énonce l'absence excusée de Jean Jacques GIRARD qui a donné pouvoir à Louis CHENU.

Il demande une ou un élu pour être secrétaire de séance, Mme Agnès MATEOS se propose.

Il indique à l'Assemblée qu'un dossier est soumis pour rajout à l'ordre du jour initialement envoyé. Il s'agit du financement de la mise en valeur de la façade de l'ancienne poste par fonds de concours du SICECO. L'Assemblée approuve à l'unanimité le rajout de ce dossier.

Après lecture, le Procès-Verbal de la séance du 19 Septembre 2017 présenté par M. le Maire est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 1 - Lettres de remerciements

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des remerciements de Mme PARRAT pour l'invitation et l'organisation du repas organisé par la Commune et le CEP SAVIGNIEN.

☺☺☺

Il propose comme il l'a soumis en début de séance, d'évoquer le dossier non-inscrit à l'ordre du jour.

### Mise en valeur de la façade de l'ancienne poste avec un financement par fonds de concours du SICECO

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de délibérer sur le financement par fonds de concours du SICECO, pour la mise en valeur de la façade de l'ancienne poste avec un éclairage de la place par mât avec projecteur intégré. Le montant estimé par le SICECO est de 17 249.22 € et le fonds de concours du SICECO serait de 6 674.77 € laissant à la commune la charge financière de 10 575.57 €, la différence étant l'éco taxe : 1.12 €.

L'Assemblée s'interroge sur l'éclairage proposé par le SICECO, et notamment la proposition de l'habillage du mur en nocturne par des fresques éclairées. Au vu du coût et du manque de précisions sur la proposition faite, les élus, à l'unanimité, demandent un essai test afin de se prononcer et décident de ce fait le report de ce dossier.

### 2 - FINANCES

#### ↳ Vente des Parcelles au Lieudit « Les Vermots »

*Délibération N° 2017-137*

Le Maire rappelle que la Commune est propriétaire des parcelles AB 72, AB 73, AB 77 et AB 78 pour une surface totale d'environ 7 400 m<sup>2</sup> situées Impasse Saint Cassien qu'elle souhaite vendre.

La Société de Conseil Foncier NEXITY souhaite acquérir ces parcelles afin de commercialiser des lots constructibles. Après une présentation en amont du Conseil du 19 septembre, la Société NEXITY a adressé une proposition pour une assiette globale de 260 000 € HT soit 35 € le m<sup>2</sup>. Si cette proposition est retenue par le Conseil, un dépôt de permis d'aménager pourrait être déposé pour fin de cette année, voire début 2018. Chaque nouvel acquéreur aura le libre choix du constructeur.

M. le Maire précise à l'Assemblée que la Société NEXITY prendra en charge l'ensemble de la viabilisation (voirie, réseaux...).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 Voix POUR, M. CHENU ne prenant pas part au vote,** décide d'approuver la vente des parcelles AB 72, AB 73, AB 77 et AB 78 au prix de vente global de 260 000 €, charge l'étude de Maître LEHANNEUR à préparer l'acte notarié, décide que tous les frais concernant la transaction (géomètre, enregistrement, notaire...) seront entièrement à la charge de l'acquéreur qui devra l'accepter, autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

↪ Marché relatif à la réhabilitation de deux logements et création d'une salle communale - Lot n° 1  
Démolition : avenant n° 1 avec l'Entreprise DAFONSECA *Délibération N° 2017-138*

M. le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne poste avec création de deux logements et d'une salle communale, le ravalement de la façade sur la toiture de l'habitation voisine a été indispensable.

De ce fait, un avenant avec l'Entreprise DAFONSECA, titulaire du lot n° 1 du marché, d'un montant de 6 405.60 € TTC, a donc été signé en vertu de la délibération d'avril 2014 conférant au Maire certaines délégations du Conseil.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,** prend acte de cet avenant avec l'Entreprise DAFONSECA signé par le Maire en vertu de ses délégations.

M. BAILLY profite de ce dossier pour faire un point sur l'avancement des travaux. Afin de permettre le séchage du parking, une interruption de chantier a eu lieu pour toutes les entreprises du marché de l'ancienne poste, mais l'Entreprise réalisant le lot Plâtrerie Peinture n'a prévu la reprise des travaux que début 2018 pénalisant de ce fait l'ensemble des Entreprises.

L'espace Parking sera terminé d'ici peu de temps. Les places sont déjà bien occupées alors qu'aucune matérialisation n'est faite. Rappelons que la matérialisation des quatre places minute et de la cinquième vouée à la clientèle de la Pharmacie changera radicalement le stationnement actuel des véhicules. La signalisation de ce parking devra être harmonieuse avec l'ensemble de la réalisation.

### **3 - PATRIMOINE**

↪ Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Camping : choix du délégataire  
*Délibération N° 2017-139*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants du CGCT,

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le Décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> Février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu le Rapport de la Commission de Délégation de Service Public présentant la liste des candidats au nombre de quatre, admis à présenter des offres et l'analyse de celles-ci,

Vu le Rapport de M. le Maire établi conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 et L 1411-7 du CGCT, présentant les motifs du choix du candidat et l'économie globale du contrat, et adressé aux membres du Conseil municipal le 14 Novembre 2017, quinze jours au moins avant la délibération du choix du délégataire,

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes,

Par délibération n° 2017-107 du 4 avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'un contrat de concession sous forme de délégation de service public,

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L 1411-7 du CGCT, « Deux mois au moins après la saisine de la Commission de délégation de service public, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation »

Au vu de ces éléments, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,** approuve le choix de retenir comme délégataire pour la gestion et l'exploitation du Camping « Les Premiers Prés » le candidat Madame Malory SECULA, approuve le contrat de délégation de service public (et l'ensemble de ses annexes) tel que résultant du processus de négociation avec ladite candidate,

autorise le maire à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes ainsi que tous actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

#### **4 - URBANISME**

##### **↳ Reprise de la révision du Plan Local d'Urbanisme**

*Délibération N° 2017-140*

Le Maire explique que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 13 Novembre 2006 et qu'il doit faire l'objet d'une reprise de révision pour être en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des agglomérations de BEAUNE et de NUITS St GEORGES et le Programme Local de l'habitat de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud, approuvés. Il est également nécessaire de prendre en compte dans cette procédure de révision, les différentes lois récentes : Loi Grenelle de l'Environnement, la Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové).

Le Maire indique que la procédure de révision avait été lancée en 2011, le Bureau d'Etudes retenu était URBICAND. Pour des raisons de contexte juridique complexe et de l'éventualité de création d'un PLU intercommunal par la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et sud, la procédure de révision avait été arrêtée par décision du Conseil Municipal en 2015. Néanmoins les éléments de diagnostic réalisés par ce Cabinet seront transmis au Bureau d'Etudes qui sera retenu. La nouvelle consultation tiendra compte de cette phase de diagnostic déjà réalisée.

Au vu des éléments cités ci-dessus, il convient ainsi :

- de s'interroger sur les objectifs de croissance de la Commune et ceux en matière d'habitat permettant une offre diversifiée permettant de conserver la dynamique et l'attractivité du village, de conserver un équilibre des tranches d'âges afin d'assurer la pérennité des équipements collectifs savigniens, en particulier le pôle scolaire,
- de permettre, dans un souci de protection de la Commune, la mise en valeur des fronts bâtis remarquables,
- de revoir le dimensionnement des zones économiques,
- d'intégrer et de préserver les éléments de la trame verte (boisements, corridors écologiques, maintien des bandeaux forestiers de la côte...) et de la trame bleue (protection des abords des cours d'eau, respect des zones inondables, des points de captage...) avec les outils préconisés par le SCOT,
- de s'interroger sur les objectifs en matière de paysage en lien avec la position de la commune en zone centrale des Climats de Bourgogne, inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Au vu de ces éléments, le Maire indique que la révision du PLU permettra par ailleurs, de corriger d'éventuels points suscitant actuellement des difficultés d'interprétation lors de l'instruction des autorisations du droit du sol.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**, décide de :

- prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- charger un Bureau d'Etude spécialisé en urbanisme afin de réaliser les études nécessaires à la révision du PLU, lequel sera désigné après concertation,
- prévoir conformément à l'article L 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, la concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession vinicole, selon les modalités suivantes :
  - \* une information par publication aux habitants, avec invitation à faire des propositions,
  - \* la mise à disposition de l'état d'avancement du PLU et d'un registre qui permettra à chacun de communiquer ses remarques,
  - \* l'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques de présentation du projet,
- donner l'autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU,
- solliciter de l'Etat une compensation financière, dans les conditions définies aux articles L 1614-1 et L 1614-4 du CGCT, afin de réduire la charge financière supportée par la Commune

correspondant aux frais matériels et aux frais d'études liés à ce dossier,

- inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférents à la révision au Budget Principal 2018 (chapitre 20, article 202).

Conformément aux articles L 132-7 et L 132-8 du Code de l'Urbanisme, la délibération sera notifiée à diverses instances.

## 5 - PERSONNEL

### ↪ Création d'un poste d'agent de maîtrise

*Délibération N° 2017-141*

M. le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'Article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il indique que, suite à la réussite de l'examen professionnel d'un agent du Service Technique, actuellement Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> Classe, échelle C2, il convient de procéder à la création d'un poste d'Agent de maîtrise à temps complet, Les membres de la Commission du Personnel réunie le 15 Novembre ont émis un avis favorable pour cette création.

Le Maire indique qu'il sera procédé à sa nomination après avis de la Commission Administrative Paritaire Promotion Interne.

Il indique que le poste actuellement occupé sera supprimé lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, après avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Côte d'Or.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,** décide la création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet avec une date d'effet dès la décision prise par la Commission Administrative Paritaire.

### ↪ Création d'un Poste d'Emploi permanent Responsable des Services Techniques Catégorie A

*Délibération N° 2017-142*

M. le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'Article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de Responsable des Services Techniques polyvalent afin de remplacer un agent contractuel pour cause de départ à la retraite, le Maire propose la création d'un emploi permanent de Responsable Technique à temps complet, Catégorie A, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 pour une durée de trois ans. L'agent recruté aura pour fonctions le management du personnel technique, la mise en œuvre de projets et programmes de travaux communaux, l'élaboration et l'exécution du Budget du service technique, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les interventions sur le terrain...

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-3 1° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra justifier d'un BTS Option Travaux Publics, d'une expérience professionnelle d'une vingtaine d'années, de compétences réglementaires et techniques en BTP et du Permis C.

L'agent non titulaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire d'Ingénieur Principal, Filière Technique, Catégorie A.

Le montant de la rémunération sera déterminé par l'autorité territoriale en prenant en compte :

- la grille indiciaire indiquée ci-dessus,
- les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice,
- la qualification détenue par l'agent,
- l'expérience professionnelle de l'agent.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,** adopte la proposition de M. le Maire de créer un emploi permanent à temps complet de Responsable des Services Techniques à raison de 35 heures hebdomadaires (35/35<sup>e</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de trois ans, décide de modifier en conséquence le tableau des emplois et à inscrire au Budget 2018 les crédits correspondants.

## 6 - COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION

M. le Maire commente les différents comptes rendus des instances délibérantes communautaires : Conseil Communautaire du 25 Septembre, Bureaux Communautaires des 12 Octobre et 9 Novembre 2017. Aucune observation particulière.

- Approbation de l'évaluation des transferts de charges concernant l'intégration de la Commune de CHANGE et le transfert de terrains sportifs de la Ville de BEAUNE *Délibération N° 2017-143*

Le Maire indique que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées -CLECT- de la Communauté d'Agglomération s'est réunie le 5 octobre dernier afin de valider l'évaluation des transferts de charges concernant l'intégration de la Commune de CHANGE au sein de l'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le transfert des terrains sportifs « Guigone de Salins » de la Ville de BEAUNE à l'EPCI au 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Le détail des charges transférées a été présenté dans deux rapports et est évalué comme suit :

- 31 134.98 € pour la Commune de CHANGE pour les charges transférées liées au Transport scolaire, gestion des rivières, fourrière animale, Relais d'Assistants Maternelles, Ecole de Musique, Beaux-Arts, équipements sportifs, petite enfance, missions locales, compétences extra et périscolaires,
- 1 954.39 € pour le transfert des terrains sportifs Guigone de Salins concernant l'entretien des espaces verts et les charges d'amortissement des équipements.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,** approuve l'évaluation des charges sus indiquée et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- Approbation du Rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud *Délibération N° 2017-144*

Le Maire indique que le Conseil communautaire a donné acte de la communication du Rapport d'Activités de l'EPCI pour l'année 2016. Ce rapport dresse un état des lieux des actions communautaires dans ses différents domaines de compétence et regroupe les principaux éléments d'analyse budgétaire de la 10<sup>e</sup> année d'existence de l'EPCI.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,** prend acte de ce rapport d'activité pour l'année 2016.

## 7 – ENFANCE – QUESTIONS SCOLAIRES

- ↳ Participation de la Commune aux frais de scolarité des élèves accueillis à BEAUNE

*Délibération N° 2017-145*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Ville de BEAUNE du 13 avril 2017 fixant la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques,

M. le Maire indique que la participation aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés hors de la commune du domicile légal, dans une école beaunoise, au titre de l'année scolaire 2017/2018 est de 908.28 € et informe l'Assemblée que pour cette année scolaire un enfant de SAVIGNY est concerné pour une scolarité en classe ULIS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,** prend acte de la participation de la Commune aux frais de scolarité des élèves accueillis à BEAUNE.

- ↳ Compte rendu du Conseil d'Ecole du 10 Novembre 2017

Lors de ce Conseil d'Ecole, une présentation des activités pour le 1<sup>er</sup> trimestre et les projets pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres a été faite.

Un point a été également présenté sur l'aide aux devoirs avec le nombre d'enfants par groupe.

En présence de M. ROY, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, le résultat de l'enquête auprès des familles pour l'aménagement du temps scolaire pour la rentrée prochaine a été présenté. A l'issue, le Conseil d'Ecole a délibéré à la majorité, pour déposer auprès de la DSDEN une dérogation pour le retour de la semaine à 4 jours dès la rentrée prochaine. Le Comité Syndical du SIVOS sera amené à délibérer lors d'une prochaine session.

↳ Point sur la carte scolaire 2018

Les prévisions de la carte scolaire pour la rentrée 2018, communiquées aux services académiques, constatent un nombre d'enfants de 187 répartis ainsi : 72 enfants en classe maternelle et 115 en classe élémentaire.

**8 - ARTICLE L2122-22 du CGCT**

**Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire – Article L 2122-22 du CGCT -** *Délibération N° 2017-146*

**Le Conseil Municipal prend acte** des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, objet de l'Article L2122-22 du CGCT.

DATE	OBJET	SOCIETE	MONTANT HT
<b>BONS DE COMMANDES</b>			
27/09/2017	Commande d'une saleuse de 1300 litres	VILLETON	13 252.50€
27/09/2017	Travaux de signalisation horizontale	AXIMUM	3 588.67€
27/09/2017	Téléviseur SAMSUNG et pied à roulettes	VIDEO STAR COMMUNICATION	914.00€
27/09/2017	Miroir de signalisation	SIGNALISATION LACROIX	238.94€
06/11/2017	Plexiglas panneau affichage	BURDIN BOSSERT	279.99 €
06/11/2017	Table et bancs	GAILLARD RONDINO	322.78 €
<b>REMBOURSEMENTS SINISTRES PAR ASSURANCES</b>			
Néant			
<b>CONVENTIONS DIVERSES</b>			
Néant			
<b>DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER</b>			
18/09/2017	Me LEHANNEUR	Vente de biens Allée des Tilleuls (M et Mme PICHENOT Bernard)	
18/09/2017	Me BIDEGARAY-GRIVOT	Vente de biens lieu-dit Boquoy (M Tallant et Mme BATAULT)	
19/10/2017	Me ECHINARD	Vente de biens rue des Fatains (M. et Mme DOUDET Jérôme)	
20/10/2017	Me LEHANNEUR	Vente de biens 1 ruelle de l'Eglise (M. BERNARD Jacques)	
02/11/2017	Me LAMOUR	Vente de biens 8 Chemin des Carrières (THEVENET POIFOL Benjamin)	
16/11/2017	Me LEHANNEUR	Vente de biens 21 Rue de Bourgogne (M.TALLANT)	
21/11/2017	Me BIDEGARAY-GRIVOT	Vente de biens 6B et C rue Paul Maldant (Consorts THURIET/MONTAVON)	
<b>MARCHES PUBLICS INFERIEUR à 90 000 €</b>			
2/10/2017	Avenant n° 1 avec l'Entreprise DAFONSECA pour le Lot n° 1 – Démolition Marché Réhabilitation de deux logements et création d'une salle communale d'une valeur de 6 405.60 € TTC		

## **9 - INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

↳ Urbanisme : du 20 Septembre au 28 Novembre 2017

<b>DECLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX</b>	
<b>PETITIONNAIRE</b>	<b>OBJET ET LIEU DES TRAVAUX</b>
DP 02159017B0017 – GUILLEMOT Philippe 8 Rue Vauchey Véry	Pose de 4 fenêtres de toit dim 78x98
DP 02159017B0018 – EDF ENR SOLAIRE 14 Rue du Grand Hâ	Installation d'un générateur photovoltaïque en superposition à la toiture
DP 02159017B0019 – MAIRE Benoît 5 Allée des Tilleuls	Installation de 3 fenêtres de toit et extension du balcon en terrasse
DP 02159017B0020 – CAMP Jean-Louis 2 Rue Imbault	Ouverture d'un passage de 4 mètres dans le mur
DP 02159017B0021- SCI SAVIGNY BOURGOGNE (M.BORGES) 9 Rue de Bourgogne	Rénovation de l'habitat et remplacement des fenêtres et portes
DP 02159017B0022- CAPRON-MANIEUX Jean-Marie 3 Rue Couturie	Installation 10 panneaux photovoltaïques noirs
DP 02159017B0023- KUKUK Madeleine 21 Rue Eulalie Fion	Installation d'un abri de jardin en bois de 10,18m <sup>2</sup>
DP 02159017B0024- SCI SAVIGNY BOURGOGNE (M.BORGES) 9 Rue de Bourgogne	Rénovation de l'habitat et remplacement des fenêtres et portes
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>	
<b>PETITIONNAIRE</b>	<b>OBJET ET LIEU DES TRAVAUX</b>
PC 02159016B0013M01- Les Papillons Blancs 6 Rue de Chorey	Extérieur bâtiment : modification rampe accès entrée principale et remplacement de 3 petites fenêtres par une grande fenêtre
PC 02159017B0010- SASU HIPPOCAMPE (M.DECOTE Cyril) Chemin de la Grande Chaume	Construction d'un pavillon individuel sur 3 niveaux de 186m <sup>2</sup>

↳ Questions diverses

- Aménagement du Jardin de l'ancienne Poste : la cour arrière de l'ancienne poste devra être aménagée en collaboration avec les services techniques afin de végétaliser l'ensemble en maîtrisant les coûts de fonctionnement et les conditions climatiques actuelles (mur humide, zone végétalisée..) avec respect de la faune du jardin (insectes).
- La salle communale prochainement créée au centre bourg est déjà sollicitée par de nombreuses associations. L'équipement du mobilier de cette salle sera prévu au Budget 2018.
- Mise en place d'un Comité de Pilotage en vue de la réhabilitation de la SUM : Une programmation des études et des travaux à entreprendre devra être réalisée avant la rencontre avec les Associations. Le Maire propose la constitution d'un Comité de Pilotage pour suivre ce projet de réhabilitation et communiquer ainsi avec le monde associatif. Louis CHENU, Serge DEMOUGEOT, Jean-Paul BAILLY, Agnès MATEOS, Eudeline PAVELOT, Sophie BIZE et Quentin TROLAT se proposent pour constituer ce Comité. Néanmoins il restera ouvert à tout élu y souhaitant participer.  
Une première rencontre avec les Associations et le Comité de Pilotage pourra être programmée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.



- Agenda : quelques dates à noter
  - Pot du Personnel et du CCAS : 13 décembre 2017
  - Composition des Colis de Noël : 13 décembre 2017 et distribution : 15 et 16 décembre 2017.
  - Vœux du maire : 12 Janvier 2018
  
- Elagage des arbres situés sur la Route de BOUILLAND : Louis CHENU répond aux interrogations de Cécile du CHELAS précisant que ce travail d'élagage doit être fait par une entreprise et le travail de coupe des arbres par une autre. Le coût n'est pas moindre mais l'opération reste prioritaire.
  
- Service d'Urgence Orange : ce service a été appelé samedi en fin d'après-midi afin de leur signaler un poteau bois penchant situé Route de Bouilland et sollicitant leur intervention. A ce jour, aucune intervention n'a encore été faite malgré de nombreuses relances.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire propose de clore cette séance.

La séance est levée à 21 h 40.